

61

NORME INTERNATIONALE



845

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Caoutchoucs et plastiques alvéolaires – Détermination de la masse volumique apparente

Cellular rubbers and plastics – Determination of apparent density

Première édition – 1977-12-01

Library / Библиотека
Do not remove / Не вынимать

CDU 678-496.8 : 678.01 : 531.755.1

Réf. n° : ISO 845-1977 (F)

Descripteurs : plastique, matériau alvéolaire, masse volumique apparente, mesurage de densité.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 845 a été élaborée conjointement par les comités techniques ISO/TC 45, *Élastomères et produits à base d'élastomères*, et 61, *Matières plastiques*, et a été soumise aux comités membres en novembre 1975.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Pologne
Allemagne	Hongrie	Roumanie
Australie	Inde	Royaume-Uni
Autriche	Iran	Suède
Belgique	Israël	Suisse
Brésil	Italie	Tchécoslovaquie
Canada	Mexique	Turquie
Espagne	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.
Finlande	Pays-Bas	U.S.A.

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Cette Norme internationale annule et remplace à la fois la Recommandation ISO/R 845-1968 et la Norme internationale ISO 1855-1975, dont elle constitue une révision technique.

Caoutchoucs et plastiques alvéolaires — Détermination de la masse volumique apparente

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale spécifie une méthode de détermination de la masse volumique apparente des caoutchoucs et des plastiques alvéolaires.

2 RÉFÉRENCE

ISO 1923, *Matières alvéolaires — Détermination des dimensions linéaires.*¹⁾

3 DÉFINITION

Dans le cadre de la présente Norme internationale, la définition suivante est applicable :

masse volumique apparente : Masse par unité de volume du matériau alvéolaire, à une humidité relative et une température fixées.

4 APPAREILLAGE

4.1 Balance, permettant la détermination de la masse de l'éprouvette avec une justesse de 0,5 %.

4.2 Matériel de mesurage, conforme aux spécifications de l'ISO 1923.

5 ÉPROUVETTES

5.1 Dimensions

L'éprouvette doit avoir une forme telle que son volume puisse être calculé facilement. Elle doit être découpée sans que soit déformée de façon définitive la structure alvéolaire initiale du matériau.

L'éprouvette doit avoir un volume minimal de 100 cm³, mais doit, de préférence, être aussi grande que le permettent l'appareillage et la forme du matériau initial. L'emplacement d'où l'éprouvette est prélevée, ainsi que la présence ou l'absence d'une peau de surface, doivent être mentionnés dans le procès-verbal d'essai.

5.2 Nombre

Trois éprouvettes au moins doivent être soumises à l'essai.

5.3 Conditionnement

Les matériaux ne doivent pas être soumis à l'essai avant que 72 h au moins ne se soient écoulées depuis leur fabrication.

Les éprouvettes doivent être conditionnées durant 16 h au moins à

23 ± 2 °C, 50 \pm 5 % d'humidité relative, ou
 27 ± 2 °C, 65 \pm 5 % d'humidité relative.

6 MODE OPÉRATOIRE

6.1 Mesurer les dimensions, en millimètres, de l'éprouvette suivant l'ISO 1923. Utiliser la valeur moyenne d'au moins trois mesures individuelles, relevées pour chaque dimension, pour calculer le volume de l'éprouvette.

6.2 Peser ensuite l'éprouvette avec une justesse de 0,5 % et exprimer sa masse en grammes.

1) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO 1923-1972 et de l'ISO 1794-1967.)